



LEA TRAIL – samedi 6 septembre 2025

RÈGLEMENT

Article 1 : Description

Course de 10km ouverte de Cadet à Master.

Course de 17km ouverte au Junior à Master.

Les mineurs (cadet) devront présenter une autorisation signée des parents ou tuteurs.

Marche joëlette de 10 et 17 km non chronométré, sans inscription, participation entièrement gratuite de l'équipage et du pilote, départ 17H00. Un certificat médical sera demandé pour les coureurs.

Articles 2 : Responsabilité & Assurance

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents physiques et physiologiques, immédiats et ultérieurs, ainsi que pour les incidents matériels qui pourraient survenir aux participants et à leur entourage au cours de l'épreuve.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès d'un organisme assureur. (Détail sur demande).

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Licence et PPS : aucune licence autre que celles mentionnées dans le règlement FFA 2025 ne sera acceptée.

Et / ou aucun dossard ne sera attribué sans PPS, daté de moins de 3 mois.

(Copie : celle-ci doit être signée par le coureur et porter la mention « conforme à l'original »).

Article 3 : Ravitaillement & sécurité

Plusieurs points de ravitaillement seront prévus :

2 pour le 10km et 3 pour le 17km. En cas de fortes chaleurs, les ravitaillements seront doublés et les horaires décalés.

Un service de secours et des signaleurs seront présents sur le parcours.

Article 4 : Classement, résultats et récompenses

Il sera établi :

Un classement scratch et par catégorie pour les hommes et les femmes sur le 10 et 17km

Seront récompensés uniquement les scratch Hommes et femmes (les 3 premiers) sur les 2 distances

Pas de récompense sur les catégories

Des lots seront distribués par tirage au sort des dossards. La remise des prix aura lieu dès la fin des épreuves.

Aucun lot ou récompense ne sera valorisable.

Articles 5 : inscriptions & retrait des dossards

Les inscriptions du jour (au moyen de bulletins) ainsi que le retrait des dossards des préinscrits se feront sur place à partir de 15h00.

L'arrêt des inscriptions est fixé à une ½ heure avant le départ de chaque épreuve.

Les pré-inscriptions sont réalisables à partir du site internet à l'adresse suivante : Pyrénées chronos

Les 2 départs seront décalés de quelques minutes, 17h20 le 17km et 17h40 pour le 10km à coté du hall des sports.

L'arrivée sera jugée derrière le hall des sports.

Article 6 : Contrôle antidopage

Les participants à ces épreuves s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Droit à l'image

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de ces épreuves. En vous inscrivant à ces épreuves, vous abandonnez votre droit à l'image sans réserve.

La participation au « LEA TRAIL » suppose l'acceptation du présent règlement et vaut engagement à le respecter vigoureusement.